



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS POST-BAC/RENTREE 2022

PUBLICS

- Entrée en CPGE dont les étudiants admis à l'internat
- Entrée en BTS

PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE SUR PARCOURSUP

Le service sera accessible à partir de début juillet 2022

ATTENTION : La présence d'un responsable légal (parent ou tuteur) est requise pour les élèves mineurs, le port du masque est recommandé et 2 personnes maximum. Toutes les pièces demandées sont obligatoires et aucune photocopie ne pourra être faite sur place.

PIECES A FOURNIR

1. 1 justificatif d'adresse de moins de 3 mois (eau, électricité, téléphone) au nom du responsable légal
2. Copie du livret de famille (parents et enfants/ Jugement en cas de divorce ou séparation)
3. Le certificat de radiation
4. Copie des 3 derniers bulletins de notes
5. Copie du relevé de notes du baccalauréat
6. 3 photos d'identité récentes
7. Copie d'une pièce d'identité de l'élève ou du passeport
8. RIB d'un responsable légal
9. La notification de bourse du CROUS
10. Copie des pages vaccinations
11. Cotisation facultative de 10 euros pour la MDL (chèque à l'ordre de la MDL du lycée Leconte de Lisle)

INTERNAT : le dossier sera complété sur place : prévoir les pièces ci-dessous :

1. Présence obligatoire des responsables légaux pour les mineurs et des correspondants au moment de l'inscription
2. Pièce d'identité et justificatif d'adresse des responsables légaux et correspondants domiciliés à St Denis ou Ste Marie
3. 2 photos d'identité de l'interne + pièce d'identité
4. L'attestation d'inscription dans la formation (*dans le cas d'une première inscription*)
5. Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité
6. L'attestation d'assurance en responsabilité civile et vol

Documents à compléter sur place ou téléchargeables sur le site : <http://lycee-llisle.ac-reunion.fr/>

1. Fiche de renseignements
2. Fiche de renseignements n°2
3. Fiche financière (joindre les pièces demandées, RIB obligatoire pour tous les élèves et étudiants)
4. Fiche Infirmerie
5. PAI-PAP : fiche de mise en place ou de renouvellement
6. Charte de la laïcité à signer